



Conseil Communautaire
25 avril 2019
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 17 avril 2019
Date de publication : 3 mai 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 32/19

Objet

Deuxième arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023

Secrétaire de séance

Jean-Claude ROBERT

Rapporteur :

Jean-Claude LAB

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasempa, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, S. Calinon, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Par délibération n°GD185/18 du 20 décembre 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) portant sur la période 2018-2023.

Conformément à l'article L302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet a été transmis le 11 janvier 2019 pour avis aux 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui ont disposé d'un délai de deux mois pour se prononcer.

Au vu des avis exprimés, le Conseil communautaire doit à nouveau délibérer sur le projet de PLH. Celui-ci sera ensuite adressé au Préfet du Jura pour transmission au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Au vu de ces avis, complétés le cas échéant des observations du Préfet du Jura, le Conseil communautaire adoptera définitivement son PLH 2018-2023.

Synthèse des avis exprimés par les communes :

43 communes se sont prononcées par délibération sur le projet de PLH :

- 42 communes ont émis un avis favorable, représentant plus de 52 300 habitants, soit 97 % des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.
- 1 commune a émis un avis défavorable.

4 communes ne se sont pas prononcées. Leurs avis sont ainsi réputés favorables conformément à l'article R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La commune de Lavans-lès-Dole n'ayant pas motivé l'objet de son avis défavorable, le projet de Programme Local de l'Habitat reste inchangé par rapport à la version arrêtée du 20 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de l'avis majoritairement favorable des communes membres concernant le projet de PLH 2018-2023 arrêté le 20 décembre 2018,
- **ARRETE** le projet de PLH 2018-2023 au vu des avis des communes membres, et des modifications et compléments apportés au projet, tel que présenté en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre le projet de PLH 2018-2023 au Préfet de Département, qui formulera, après consultation du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, ses observations.

Fait à Dole,
Le 25 avril 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Préfecture
- Sous-préfecture de Dole
- Communes membres de la CAGD
- Direction Départementale des Territoires du Jura